



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 24 octobre 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

*Titulaires* : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Auguste VEROLA

*Suppléants* : Monsieur Jean-Paul DAVID, Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

*Procurations* : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 19-26 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES**

Conformément aux articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le président du conseil d'administration présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Ce rapport constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année 2020 et de rappeler les objectifs poursuivis par l'établissement qui :

- s'inscrivent dans un effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- permettent de financer l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel ;
- poursuivre l'effort sur le programme d'investissement.

## **PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL**

### **A – Concernant la section de fonctionnement :**

#### **1- Les charges de personnel (chapitre 012)**

##### 1-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

Depuis 2018, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes a intensifié la maîtrise et l'optimisation de ses effectifs.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) des centres d'incendie et de secours, l'engagement de maintenir les effectifs des sections opérationnelles reste un principe fort de l'établissement. Après la formation initiale débutée le 1<sup>er</sup> octobre 2019, une autre formation initiale est prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces formations initiales permettront de remplacer les 38 SPP, en sections opérationnelles, partis en retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les charges de personnel (hors indemnités SPV) ont été évaluées à partir de l'exécution du budget 2019 avec la prise en compte des 38 SPP nouvellement recrutés ainsi que l'évolution des dépenses liées aux textes réglementaires et décisions prises par le conseil d'administration.

Par ailleurs, il est important de signaler que cette estimation des charges de personnel intègre, comme nouvelle dépense, le coût de l'intégration dans la filière des SPP des agents relevant des filières administrative et technique servant dans les salles opérationnelles. Cette intégration s'inscrit, notamment, dans le prolongement de la décision du tribunal administratif de Nice et représente un coût en année pleine de 0,448 M€.

	<b>Prévision 2020</b>
Estimation de la masse salariale 2020	94,61 M€
Augmentation des taux de cotisations patronales (CNRACL, CAF, URSSAF, IRCANTEC).	Non connue (en attente de parution des décrets)
Impact éventuel des réussites au concours SPP, PATS cat A et B.	Non connu
Autres charges de personnel (titres restaurant, prestations sociales,...)	5,04 M€
<b>Total estimé des charges de personnel (hors indemnités SPV) 2020</b>	<b>99,65 M€</b>

Enfin, il convient de préciser qu'à la demande des partenaires sociaux, une réflexion a été engagée sur un possible changement du temps de travail des SPP organisé exclusivement en gardes de 12 heures. Les orientations qui vous sont présentées ne tiennent pas compte des éventuels impacts financiers de cette évolution.

## 1-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

En ce qui concerne les SPV, l'objectif est de conserver un effectif stable et pérenne.

L'activité opérationnelle est assurée par les SPP, mais également par les SPV qui reçoivent aussi des formations leurs permettant de participer à l'accomplissement de cette dernière.

Dans ce cadre, il convient de prévoir l'indemnisation due aux SPV au titre des activités suivantes :

### *Activités opérationnelles*

- interventions,
- renfort de gardes urbaines,
- gardes et astreintes dans les centres à ossature volontaire dans le haut et moyen pays,
- mobilisation préventive dans le cadre de la campagne feux de forêts,
- gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV du service de santé et de secours médical (médecins et infirmiers).

### *Actions de formation*

- formateurs et stagiaires SPV.

L'estimation des crédits nécessaires pour 2020 pour cette catégorie de dépenses est de **15,57 M€** dont 1 M€ prévu pour les actions de formation.

S'agissant de la part consacrée aux activités opérationnelles (14,57 M€), rappelons que ce poste de dépenses est soumis aux aléas, l'estimation proposée est donc basée sur une activité opérationnelle calculée d'après l'historique des trois dernières années.

	<b>Prévision 2020</b>
Indemnités SPV pour la formation	1,00 M€
Indemnités SPV pour les activités opérationnelles	14,57 M€
<b>Total estimé des indemnités PV</b>	<b>15,57 M€</b>

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2020 sont estimées à **115,22 M€** représentant 76,48 % du budget de fonctionnement.

## **2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **19,83 M€** et intègrent les nouvelles dépenses relatives à la problématique des risques liés aux fumées toxiques ainsi que le renouvellement des marchés d'assurances. Ces derniers se sont traduits par une hausse de 0,6 M€ pour la partie assurances statutaires.

### **3 – Les autres charges de fonctionnement :**

	<b>Prévision 2020</b>
<b>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</b> Cette inscription prévoit notamment le versement de la contribution financière des SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée des transmissions pour un montant de 255 000 €, la cotisation au budget de l'Entente pour la forêt méditerranéenne (159 800 €) ainsi que 700 000 € au titre du déficit du budget annexe	<b>1,42 M€</b>
<b>Les charges financières (chapitre 66)</b> intégrant les intérêts correspondant aux emprunts en cours et à ceux des contractés en 2020	<b>0,63 M€</b>
<b>Dotation aux amortissements (article 6811)</b>	<b>13,10 M€</b>
des biens mobiliers	8,04 M€
des biens immobiliers	5,06 M€
<b>Charges exceptionnelles (titres annulés, opérations de sorties de biens, opérations d'ordre, etc...)</b>	<b>0,15 M€</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,30 M€</b>

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à un montant total de **150,65 M€**, soit une augmentation de + **1,05%** par rapport au budget primitif 2019.

Il convient d'examiner le niveau des recettes à prévoir pour permettre au SDIS 06 de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses contraintes qui, pour la majorité d'entre elles, sont obligatoires.

### **4 - Les recettes de fonctionnement :**

En application des dispositions prévues par l'article L.1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale s'élèvera à la somme de **64,36 M€**, soit une augmentation de 1,114 % correspondant à la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Les autres recettes de fonctionnement de l'établissement sont de l'ordre de **9,29 M€**, comprenant notamment la neutralisation de l'amortissement (**2,16 M€**) et les reprises d'amortissement sur les subventions (**0,56 M€**).

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement complémentaire qui sera communiqué au Département s'élève à **77 M€** pour l'année 2020.

### **B – Concernant la section d'investissement :**

Le budget prévisionnel 2020 (estimé à **30,50 M€**) confirme l'effort soutenu en investissement. En effet, il avait été fixé en 2019 à **28,55 M€**.

#### **1 – Les dépenses d'investissement :**

Le programme d'équipement prévisionnel 2020 s'élèvera à **25,20 M€** et permettra d'intensifier l'effort d'investissement dans le domaine immobilier et du matériel.

Les centres d'incendie et de secours constituent l'outil quotidien des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. C'est pour cela que le plan pluriannuel ambitieux adopté par le conseil d'administration du 22 juin 2018 représentant un volume financier inégalé sera poursuivi en 2020.

Par ailleurs, il est prioritaire de continuer la modernisation et la mise en sécurité du parc des véhicules d'incendie et de secours, notamment en matière de feux de forêts. L'effort sera, là aussi, soutenu.

#### 1-1 Le domaine immobilier (15,36 M€) :

##### 1-1-1 Les opérations immobilières (13,36 M€) :

En cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les opérations de construction et de restructuration portent sur la poursuite et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction. Elles sont conduites en maîtrise d'œuvre interne ou externe. Le développement durable est intégré dans ces opérations. Elles concernent :

- en maîtrise d'œuvre interne : la construction des CIS Tourrette-Levens, La Turbie et Roquefort-les-pins pour une inscription totale de crédits de paiement de 5,77 M€ ;

- en maîtrise d'œuvre externe : la construction des CIS de Saint-Martin-du-Var, Roquebillière et Puget-Théniers pour une inscription totale de crédits de paiement de 6,98 M€.

- en maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de Lantosque : la restructuration du CIS de Lantosque pour une inscription de crédits de paiement à la hauteur de 0,61 M€.

##### 1-1-2 La maintenance et travaux sur le parc immobilier (2 M€) :

La politique de maintenance du parc bâtiminaire est gérée en plans pluriannuels et mise en œuvre au moyen d'une palette d'outils d'achat complémentaires (accords-cadres, marchés à bons de commande spécialisés – la carte d'achat pour les petites réparations figure dans la partie fonctionnement) qui assure, depuis cinq ans, une exécution quasi exhaustive et optimisée en termes de crédits.

Les travaux concernent également les actions de sécurisation et de mise en conformité réalisées corps d'état par corps d'état, déployées en programme pluriannuel sur l'ensemble du parc immobilier. Les crédits inscrits sont de l'ordre de 2 M€.

#### 1-2 Le domaine des matériels (9,84 M€) :

Le programme en matériels estimé à 9,84 M€, permettra de répondre au mieux aux besoins opérationnels. Ce dernier est en amélioration de 0,6 M€ par rapport à l'année 2019 qui était déjà d'un bon niveau.

### 1-2-1 Le matériel roulant d'incendie et de secours :

Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement la poursuite du renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités avec notamment un effort particulier consenti pour l'acquisition des matériels suivants :

VEHICULES	QUANTITES	OBSERVATIONS
VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux victimes)	15	
FPTL (Fourgon Pompe-Tonne Léger)	1	
FPTL SR (Fourgon Pompe-Tonne Léger / Secours Routier)	1	la polyvalence permettra de poursuivre l'optimisation du parc en remplaçant plusieurs véhicules à terme

VEHICULES	QUANTITES	OBSERVATIONS
CCF (Camion-Citerne Feux de forêts)	8	Afin de renouveler les plus anciens véhicules de lutte contre les feux de forêts, notamment les camions citernes feux de forêts moyens (CCFM), largement amortis (entre 25 et plus de 30 ans d'âge). Cette opération contribuera à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers grâce à l'accélération des acquisitions de CCFM nouvelle génération possédant tous les équipements modernes de sécurité aujourd'hui indispensables (autoprotection / surpression cabine / air respirable)
CCGCA (Camion-Citerne de Grande Capacité d'attaque)	1	
CCRM (Camion-Citerne Rural Moyen)	1	en remplacement d'un des FPTL HR (fourgon pompe tonne hors route) dans les stations de ski
VTRAM (Véhicule d'intervention tramway)	1	qui sera aménagé pour une prise en compte ergonomique de l'ensemble du matériel lourd et spécifique lié aux interventions sur les lignes 1 et 2 du tramway de Nice
VSRM (Véhicule de Secours Routier Moyen)	2	
Véhicule petit gabarit dans la mesure du possible polyvalent.	1	

Il est également prévu l'acquisition de matériels divers et de logistique pour l'aménagement des engins.

L'ensemble détaillé des véhicules sera présenté lors du vote du programme d'équipement 2020.

### 1-2-2 les matériels informatiques, de réseau et de transmission :

L'établissement poursuit l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles. Des achats au titre des matériels d'alerte des personnels et portatifs radio sont également planifiés.

Le schéma départemental d'informatisation prévoit notamment :

- les mises à niveau des bases de données et droits d'utilisation des logiciels,
- la poursuite du projet de portail collaboratif,
- le développement du projet d'informatisation opérationnel,
- la poursuite de la mise en place du parapheur électronique,
- le renforcement de l'acquisition des équipements nomades, types tablettes, pour les moyens opérationnels notamment les VSAV.

### 1-2-3 les autres matériels :

Les autres matériels concernent le matériel d'habillement, d'incendie et de secours, le matériel médical, le déploiement de vestiaires aérés, le renouvellement du mobilier et des assises, des matériels électroménagers et de nettoyage ainsi que des matériels pédagogiques et de sport nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

A ce programme, s'ajoutent les dépenses obligatoires et imprévues de la section à hauteur de **4,63 M€**, dont la neutralisation des amortissements (**2,16 M€**), les reprises des amortissements des subventions (**0,56 M€**) et le remboursement du capital des emprunts (**1,01 M€**).

De même, il convient de prévoir **0,67 M€** au titre des résorptions d'avance de travaux et d'équipement en matériel.

## 2 – les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement : les amortissements pour **13,10 M€** et le FCTVA pour **2,08 M€**.

Afin d'assurer un équilibre, il est prévu de contracter un emprunt de **11,50 M€** à taux fixe sur une durée de 25 ans permettant de financer le plan pluriannuel d'envergure d'opérations de construction et de restructuration des casernes de sapeurs-pompiers.

Une subvention d'équipement du Département de **3 M€** sera intégrée dans cet équilibre lors du vote du budget primitif 2020.

Aucune dépense d'investissement supplémentaire ne pourra être réalisée sans avoir recours à un emprunt complémentaire.

## **PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES**

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 individualise les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Il convient donc d'exposer l'évolution des charges et des produits prévisibles du budget annexe relatif aux cantines ainsi que le besoin de financement correspondant couvert par le budget principal qui constituent les orientations budgétaires pour l'année 2020.

### **A – Concernant la section de fonctionnement :**

#### **1- Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2020 sont estimées à **358 000 €** représentant 40,22 % du budget de fonctionnement.

#### **2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le SDIS 06 poursuit ses efforts de rationalisation des coûts. Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **485 900 €**.

#### **3 - les autres charges de fonctionnement :**

Les autres charges de fonctionnement (**38 500€**) proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements pour **33 500 €**.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **890 000 €**.

#### **4 - Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels soit (**189 630 €**) dont les tarifs ont été fixés par délibération n° 02-78 du conseil d'administration du 20 décembre 2002 et réévalués par délibération n° 09-30 du conseil d'administration du 22 juin 2009 relative à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 21,31 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif principal du déficit s'élevant à **700 000 €**.

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **890 000 €**.

**B – concernant la section d’investissement :**

Le budget prévisionnel de la section d’investissement est estimé à **33 500 €**.

**1 – les dépenses d’investissement :**

La section d’investissement arrêtée à **33 500 €** permet le maintien à niveau des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines.

**2 – les recettes d’investissement :**

Les recettes d’investissement proviennent exclusivement de la dotation aux amortissements pour **33 500 €**.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, les informations nécessaires devant figurer au rapport d’orientation budgétaire pour les budgets principal et annexe relatif aux cantines.

**Après en avoir délibéré, le conseil d’administration, à l’unanimité, décide :**

- de donner acte du débat d’orientations budgétaires relatif au budget principal et au budget annexe relatif aux cantines du service départemental d’incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l’année 2020.

*Le président du conseil d’administration  
du service départemental d’incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*

## **ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe.

### **PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL**

L'élaboration des orientations budgétaires pour 2020 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- la mise en œuvre de deux formations initiales de sapeurs-pompiers professionnels : la première au 1<sup>er</sup> octobre 2019 et la deuxième le 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- la poursuite du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le département,
- la poursuite de l'effort de maîtrise des charges à caractère général,
- la maîtrise des dépenses de personnel,
- l'activité opérationnelle parmi les plus importantes de France.

#### **Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée**

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
<b>2018</b>	mensuelle	10391	8025	8893	8652	9104	9776	11186	11185	9452	9357	8254	8753
	cumulée	10 391	18 416	27 309	35 961	45 065	54 841	66 027	77 212	86 664	96 021	104 275	113 028
<b>2019</b>	mensuelle	9227	8285	8986	8287	8530	9804	10898	9990	9167			
	cumulée	9 227	17 512	26 498	34 785	43 315	53 119	64 017	74 007	83 174			

**Evolution mensuelle et cumulée du Nb d'heures d'engagement des agents (hommes.heures)**

Tous CIS		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
<b>2018</b>	heures SPV	20 218	16 890	18 049	16 978	16 883	19 491	24 091	25 784	18 657	18 268	15 322	18 426
	Nb spv engagés	15 065	12 520	13 792	12 744	13 655	15 743	19 081	20 215	14 426	13 784	11 953	14 257
	heures SPP	21 865	16 157	17 593	19 282	18 148	18 739	21 372	20 878	19 396	20 634	17 229	17 143
	Nb spp engagés	23 700	17 316	18 917	19 611	19 858	20 417	22 626	21 967	20 657	20 915	18 643	18 462
	<b>Tot mensuel</b>	<b>42 084</b>	<b>33 048</b>	<b>35 642</b>	<b>36 260</b>	<b>35 031</b>	<b>38 230</b>	<b>45 464</b>	<b>46 667</b>	<b>38 053</b>	<b>38 902</b>	<b>32 550</b>	<b>35 570</b>
	Cumulé SPV	20218	37109	55158	72136	89019	108511	132602	158386	177043	195311	210632	229059
	Cumulé SPP	21865	38023	55616	74898	93046	111785	133157	154035	173431	194065	211294	228437
<b>Cumulé</b>	<b>42084</b>	<b>75132</b>	<b>110774</b>	<b>147034</b>	<b>182065</b>	<b>220295</b>	<b>265759</b>	<b>312426</b>	<b>350478</b>	<b>389380</b>	<b>421930</b>	<b>457500</b>	
<b>2019</b>	heures SPV	19 426	20 683	26 265	16 858	15 942	20 643	27 783	26 192	18 580			
	Nb spv engagés	13 475	13 874	14 124	12 988	12 611	16 329	19 738	19 372	14 620			
	heures SPP	20 409	18 069	24 901	17 937	17 069	19 261	22 277	17 310	18 086			
	Nb spp engagés	21 625	17 625	21 095	18 204	18 406	20 316	22 168	18 187	19 593			
	<b>Tot mensuel</b>	<b>39 834</b>	<b>38 752</b>	<b>51 166</b>	<b>34 795</b>	<b>33 011</b>	<b>39 904</b>	<b>50 061</b>	<b>43 502</b>	<b>36 666</b>			
	Cumulé SPV	19426	40109	66374	83232	99174	119817	147600	173792	192372			
	Cumulé SPP	20409	38478	63379	81316	98384	117645	139923	157232	175319			
<b>Cumulé</b>	<b>39834</b>	<b>78587</b>	<b>129753</b>	<b>164547</b>	<b>197558</b>	<b>237462</b>	<b>287523</b>	<b>331024</b>	<b>367691</b>				

**1. Comparaison ressources et charges budget 2019/budget 2020**

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019 Rapport n°19-10 du 14/05/2019	PREVISION 2020
<b>Dépenses</b>	<b>149,36</b>	<b>150,65</b>
<b>Réelles</b>	<b>136,29</b>	<b>137,49</b>
011 Charges à caractère général	19,29	19,83
012 Charges de personnel	114,71	115,24
65 Autres charges	1,30	1,42
66 Charges financières	0,59	0,63
67 Charges exceptionnelles	0,07	0,07
022 Dépenses imprévues	0,31	0,30
<b>Ordre</b>	<b>13,06</b>	<b>13,16</b>
042 Opérations d'ordre	13,06	13,16
Dotation aux amortissements	12,99	13,10
Opérations des sorties de biens	0,08	0,06
<b>Recettes</b>	<b>149,36</b>	<b>150,65</b>
<b>Réelles</b>	<b>146,57</b>	<b>147,90</b>
74 Contributions et participations	140,15	141,36
Contributions des communes	63,65	64,36
Contribution du département	76,50	77,00
Recettes propres	6,42	6,54
<b>Ordre</b>	<b>2,79</b>	<b>2,75</b>
042 Opérations d'ordre	2,79	2,75
Opération des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,16	2,16
Quote-part des subventions d'investissement	0,60	0,56
Excédent	0,00	

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019 Rapport n°19-10 du 14/05/2019	PREVISION 2020
<b>Dépenses</b>	<b>30,42</b>	<b>30,50</b>
<b>Réelles</b>	<b>24,03</b>	<b>27,18</b>
20 - 21 - 23 Programme équipement	21,73	24,59
16 Emprunt	0,88	1,01
020 Dépenses imprévues	0,38	0,30
238 Avances forfaitaires	0,84	0,67
204 Subventions d'équipement versées	0,20	0,61
<b>Ordre</b>	<b>5,42</b>	<b>3,31</b>
040 Opérations d'ordre	2,79	2,75
Opérations des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,16	2,16
Quote part des subventions d'investissement	0,60	0,56
041 Opération patrimoniale	2,63	0,56
Reste à réaliser	0,97	0,00
<b>Recettes</b>	<b>30,42</b>	<b>30,50</b>
<b>Réelles</b>	<b>11,08</b>	<b>16,78</b>
23 Résorption avance forfaitaire	0,2	0,15
10 Dotation (FC TVA)	1,88	2,08
10 Dons et legs en capital	0,00	0
13 Subvention d'investissement	2,00	3,00
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,05	0,05
16 Emprunts	7,00	11,50
<b>Ordre</b>	<b>15,70</b>	<b>13,72</b>
040 Opérations d'ordre	13,06	13,16
Amortissement	12,99	13,10
Opérations des sorties de biens	0,08	0,06
041 Opération patrimoniale	2,63	0,56
R001 Solde d'exécution	1,56	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	2,09	0,00

## 2. Montant des derniers budgets consolidés réalisés (compte administratif 2018)

Compte Administratif 2018 Budget principal en €		
Délib 19-3 du 14/05/2019		
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	146 650 199	148 736 585
Section d'investissement	17 622 817	19 177 885
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>164 273 016</b>	<b>167 914 470</b>

Compte Administratif 2018 Budget annexe en €		
Délib 19-4 du 14/05/2019		
BUDGET ANNEXE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	830 218	948 267
Section d'investissement	59 093	99 297
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>889 311</b>	<b>1 047 564</b>

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE	Compte Administratif 2018 consolidés	
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	147 480 417	149 684 852
Section d'investissement	17 681 910	19 277 182
TOTAL CUMULE	165 162 327	168 962 034

### 3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Deux domaines sont concernés par des AP/CP :

- le parc de véhicules : programme d'équipement pour l'acquisition de véhicules et engins de secours,
- les réhabilitations et constructions liées au parc immobilier.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE	AP	CP Antérieurs	CP 2020	Reste à financer
<b>PARC VEHICULES (2019)</b>	<b>5 323 331,00</b>	<b>3 541 379,00</b>	<b>1 781 952,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>5 323 331,00</i>	<i>3 541 379,00</i>	<i>1 781 952,00</i>	<i>0,00</i>
<b>PARC VEHICULES (2020)</b>	<b>4 112 321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 112 321,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>4 112 321,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 112 321,00</i>	<i>0,00</i>
<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>26 430 000,00</b>	<b>8 883 460,33</b>	<b>12 751 008,67</b>	<b>4 795 531,00</b>
<i>CIS St Laurent du Var</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Tourrette-Levens</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>1 161 457,33</i>	<i>1 838 542,67</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS St Martin du Var</i>	<i>5 500 000,00</i>	<i>375 944,00</i>	<i>2 910 000,00</i>	<i>2 214 056,00</i>
<i>CIS Roquefort les pins</i>	<i>3 050 000,00</i>	<i>1 563 794,00</i>	<i>1 486 206,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Roquebillière</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>345 740,00</i>	<i>1 654 260,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Puget Theniers</i>	<i>4 880 000,00</i>	<i>413 000,00</i>	<i>2 412 000,00</i>	<i>2 055 000,00</i>
<i>CIS La Turbie</i>	<i>4 800 000,00</i>	<i>1 823 525,00</i>	<i>2 450 000,00</i>	<i>526 475,00</i>
<b>Total AP/AE</b>	<b>35 865 652,00</b>	<b>12 424 839,33</b>	<b>18 645 281,67</b>	<b>4 795 531,00</b>

#### 4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06 AU 31/12/2019

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2019	ANNUITES 2020	
									REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne St Jean Cap ferrat MON214199EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	400 715,02	42 053,75	19 795,32
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau,...) MIN255318EUR/0270300	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	495 833,65	157 747,61	23 304,18
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 452 679,47	51 878,64	71 907,63
Construction différents CIS 2010.063/A101011W	Caissa d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	1 225 000,00	100 000,00	39 662,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caissa d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	3 340 231,46	111 731,16	196 869,52
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caissa d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	1 000 000,00	133 333,32	54 950,65
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	2 211 250,00	145 000,00	51 765,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 462 500,00	90 000,00	30 289,50
Construction différents CIS EMPRUNT PREVU 2019	NC	7 000 000,00	25	FIXE	1,26%	NC	NC	6 934 851,83	62 197,36	65 887,51
<b>TOTAL</b>								<b>18 523 061,43</b>	<b>893 961,84</b>	<b>554 431,81</b>
								<b>TOTAL DE L'ANNUITE 2020</b>	<b>1 448 393,65</b>	

#### Simulation de l'emprunt 2020

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITE 2020	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Simulation emprunt 2020 (Consolidation progressive courant 2020)	NC	11 500 000,00	25	FIXE	1,26%	01/03/2020	2045	119 324,29	65 500,00
							<b>TOTAL DE L'ANNUITE 2020</b>	<b>184 824,29</b>	

#### Evolution de l'endettement du SDIS 06 de 2019 à 2020

	ANNUITE 2019			ANNUITE 2020		
	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2019	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2020
Total emprunts contractés jusqu'en 2019	522 205,56	814 370,68	18 523 061,53	554 431,81	893 961,84	17 629 099,59
Simulation emprunt 2020 (Consolidation progressive courant 2020)				65 500,00	119 324,29	11 380 675,71
	522 205,56	814 370,68	<b>18 523 061,53</b>	619 931,81	1 013 286,13	<b>29 009 775,30</b>
<b>TOTAL ANNUITES</b>	<b>1 336 576,24</b>			<b>1 633 217,94</b>		

## 5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

<b>BUDGET 2019 (en millions d'€)</b>		
Dépenses réelles de Fonctionnement	136,29	
Recettes réelles de Fonctionnement	146,57	
<b>Epargne Brut</b>	10,28	7,54%
Remboursement du Capital	0,88	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9,40</b>	6,90%

<b>PREVISION 2020 (en millions d'€)</b>		
Dépenses réelles de Fonctionnement	137,49	
Recettes réelles de Fonctionnement	147,90	
<b>Epargne Brut</b>	10,41	7,57%
Remboursement du Capital	1,01	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9,40</b>	6,84%

## 6. Niveau d'endettement du SDIS 06

<b>BUDGET 2019 (en millions d'€)</b>	
<b>Encours au 1er Janvier 2019</b>	12,40
Emprunts prévus en 2019	7,00
Désendettement 2019	0,88

<b>ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>18,52</b>
---	--------------

<b>PREVISION 2020 (en millions d'€)</b>	
<b>Encours au 1er Janvier 2020</b>	18,52
Emprunts prévus en 2020	11,50
Désendettement 2020	1,01

<b>ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>29,01</b>
---	--------------

## 7. Capacité de désendettement

<b>BUDGET 2019 (en millions d'€)</b>		
Epargne brute	10,28	
Encours au 31 décembre 2019	18,52	
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>1,80</b>	1 an 10 mois

<b>PREVISIONS 2020 (en millions d'€)</b>		
Epargne brute selon prévision 2020	10,41	
Encours au 31 décembre 2020	29,01	
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>2,79</b>	2 ans 9 mois

## 8. Principaux ratios

<b>BUDGET 2019 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,29
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,57
<b>Charge de la dette ( encours /RRF)</b>	<b>8,46%</b>
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	<b>78,26%</b>
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)</b>	<b>78,67%</b>
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 097 556 (INSEE 01/01/2018) (en millions d'habitants)	1,0976
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	<b>124,18</b>
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	19,80

<b>PREVISION 2020 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	137,49
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	147,90
<b>Charge de la dette ( encours /RRF)</b>	<b>12,52%</b>
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	<b>77,92%</b>
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)</b>	<b>78,34%</b>
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 097 556 (INSEE 01/01/2018) (en millions d'habitants)	1,0976
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	<b>125,27</b>
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	22,40

## 9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

### Effectif rémunéré au 1/09/2019

	<b>PATS</b>	<b>SPP</b>	<b>TOTAL</b>
<b>A</b>	38	124	<b>162</b>
<b>B</b>	91	98	<b>189</b>
<b>C</b>	291	977	<b>1268</b>
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>1199</b>	<b>1619</b>

## Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2019 au 30/09/2019
TRAITEMENTS INDICIAIRES	40 403 866,26 €	29 867 208,02 €
REGIME INDEMNITAIRE	27 548 654,03 €	19 523 744,45 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	575 028,90 €	450 397,77 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	38 238,82 €	29 647,27 €
AVANTAGE EN NATURE	4 306,68 €	3 608,92 €

### Le temps de travail

Depuis le 1er janvier 2017, le temps de travail des personnels SPP en sections opérationnelles est de 72 gardes de 24h et de 24 gardes de 12h (soit 2016 h de présence).

Depuis le début de l'année 2019, et suite à la lettre de mission du Président, un groupe de travail (représentants de l'administration et des partenaires sociaux) réfléchit à la mise en place de deux systèmes qui seraient proposés aux agents, l'un en gardes de 24h et l'autre exclusivement en gardes de 12h.

Bien évidemment, les propositions qui pourraient être présentées au Conseil d'Administration après avis du Comité Technique, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pourraient avoir un impact sur les effectifs potentiels opérationnels journaliers et des conséquences budgétaires.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.

Par ailleurs et compte tenu, d'une part, de la décision du tribunal administratif de Nice du 27 septembre 2018, d'autre part, de la délibération du conseil d'administration du 14 mai 2019, il a été décidé, à compter du 1er octobre 2019, d'intégrer 43 personnels administratifs et techniques (PATS) dans le cadre d'emploi des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) non officiers.

Ces personnels, aux côtés des SPP déjà en poste, faisaient fonctionner 2 centres de traitement de l'alerte (CTA) positionnées à Cagnes-sur-Mer et Nice, et le CODIS situé à Cagnes-sur-Mer.

Au 1er janvier 2020, ces trois salles seront regroupées en une salle unique CTA/CODIS sur le site de Cagnes-sur mer.

Cette transformation, déjà opérée dans de nombreux SDIS de France, marquera une avancée significative dans le traitement de l'alerte et la distribution des secours.

Ainsi, environ 80 SPP géreront, tout au long de l'année, l'activité opérationnelle de notre département qui totalise plus de 115 000 interventions.

Enfin, et conformément aux engagements pris par le président du conseil d'administration, les effectifs des sections opérationnelles sont maintenus à niveau.

De ce fait et afin de compenser les départs à la retraite de 2018 et 2019, 38 SPP seront recrutés et répartis notamment sur 2 formations initiales (FI), l'une le 1er octobre 2019, l'autre le 1er janvier 2020.

## **PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES**

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

L'élaboration des orientations budgétaires des cantines pour 2020 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- le maintien du nombre de repas servis en 2018 (Antibes : 15 209 repas, Cagnes-sur-Mer : 13 851 repas, Nice Magnan : 20 172 repas),
- l'entretien des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines,
- la poursuite de l'effort de stabilisation des charges à caractère général,
- la maîtrise des dépenses de personnel.

### **1. Comparaison ressources et charges budget 2019/budget 2020**

2.

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019 Rapport n°19-11 du 14/05/2019	PREVISION 2020
<b>Dépenses</b>	<b>0,91</b>	<b>0,89</b>
<b>Réelles</b>	<b>0,87</b>	<b>0,86</b>
011 Charges à caractère général	0,49	0,49
012 Charges de personnel	0,35	0,36
65 Autres charges	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,02	0,01
<b>Ordre</b>	<b>0,04</b>	<b>0,03</b>
042 Opérations d'ordre	0,04	0,03
Dotation aux amortissements	0,04	0,03
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019 Rapport n°19-11 du 14/05/2019	PREVISION 2020
<b>Recettes</b>	<b>0,91</b>	<b>0,89</b>
<b>Réelles</b>	<b>0,79</b>	<b>0,89</b>
74 Contributions et participations	0,00	0,00
Contributions des communes	0,00	0,00
Contribution du département	0,00	0,00
Recettes propres	0,79	0,89
<b>Ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opération des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote-part des subventions d'investissement	0,00	0,00
Excédent	0,12	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019 Rapport n°19-11 du 14/05/2019	PREVISION 2020
<b>Dépenses</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>
<b>Réelles</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>
20 - 21 - 23 Programme équipement	0,08	0,03
16 Emprunt	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>Ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote-part des subventions d'investissement	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
<b>Recettes</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>
<b>Réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	0,00	0,00
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00
13 Subvention	0,00	0,00
16 Emprunts	0,00	0,00
<b>Ordre</b>	<b>0,04</b>	<b>0,03</b>
040 Opérations d'ordre	0,04	0,03
Amortissement	0,04	0,03
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution	0,04	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

### 3. Montant des derniers budgets consolidés réalisés (compte administratif 2018)

Compte Administratif 2018 Budget principal en €		
Délib 19-3 du 14/05/2019		
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	146 650 199	148 736 585
Section d'investissement	17 622 817	19 177 885
TOTAL CUMULE	164 273 016	167 914 470

<b>Compte Administratif 2018 Budget annexe en €</b>		
<b>Délib 19-4 du 14/05/2019</b>		
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	830 218	948 267
Section d'investissement	59 093	99 297
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>889 311</b>	<b>1 047 564</b>

<b>Compte Administratif 2018 consolidés</b>		
<b>CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	147 480 417	149 684 852
Section d'investissement	17 681 910	19 277 182
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>165 162 327</b>	<b>168 2 034</b>

#### **4. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel**

##### **La structure des effectifs**

Effectifs rémunérés au 1<sup>er</sup> septembre 2019

	<b>PAT</b>	<b>SPP</b>	<b>TOTAL</b>
A	0	0	<b>0</b>
B	0	0	<b>0</b>
C	9	0	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

##### **Informations relatives aux dépenses de personnel**

	<b>MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018</b>	<b>MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2019 au 30/09/2019</b>
TRAITEMENTS INDICIAIRES	185 590,29 €	136 979,62 €
REGIME INDEMNITAIRE	67 009,88 €	51 509,64 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	0,00 €	0,00 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	0,00 €	0,00 €
AVANTAGE EN NATURE	0,00 €	0,00 €